

*« Je ne veux pas être la
femme de ta vie,
car je suis la
femme de la mienne. »*



Viol-Secours

Rapport d'activité 2013

Viol-Secours

Place des Charmilles 3
1203 Genève

Site : www.viol-secours.ch

Mail : info@viol-secours.ch

Tel : 022 345 20 20

Fax : 022 345 29 29

Sommaire

Mot de la présidente	4
Mission	4
Accueil et soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles.....	5
Prévention	11
Interventions	13
Contacts avec les medias	15
Contrat de prestation 2013-2016.....	16
Nos engagements réguliers.....	17
Nos engagements ponctuels	18
Vie de l'association.....	20
Perspectives 2014	22
Remerciements	23
Comptes	24

Le mot de la présidente

Durant l'année 2013, l'Association Viol-Secours a été confrontée à un nombre grandissant de situations révélatrices d'un net recul des droits des femmes victimes de violences. On assiste alors à un phénomène pervers où désormais plusieurs lois et campagnes de prévention sont brandies comme étendards de défense des droits des femmes victimes de violences alors que de l'autre main sont retirées des prestations élémentaires pourtant si chèrement acquises.

Ainsi, Le Foyer le Pertuis, qui accueille notamment des femmes qui fuient des situations de violences de la part de leur conjoint ou compagnon, offre désormais des places d'accueil aux hommes auteurs de violences. Une femme déposant plainte pour viol s'est vu reprocher d'avoir attendu 7 mois pour déposer plainte et de ne pas avoir fourni un certificat médical, ce qui, aux yeux du Ministère public, entachait sa crédibilité. S'appuyant sur ces éléments, le Ministère public n'est pas entré en matière sur les autres actes d'instruction proposés par la victime pour aider à reconnaître le viol qu'elle avait subi et a dès lors mis un terme à la procédure. Ainsi, désormais, la procédure est terminée avant même d'avoir commencé pour des raisons qui en réalité ne sont que des conséquences du viol lui-même. Comme autre exemple, un cours sur le « syndrome d'aliénation parentale » (SAP) présenté par Hubert Van Gijsegem destiné aux magistrat-e-s, policier-e-s, assistant-e-s sociales et sociaux et autres intervenant-e-s de la justice était proposé par un illustre institut dans le cadre d'une formation sur les droits de l'enfant. Hubert Van Gijsegem n'est plus à présenter comme le porte-parole des associations masculinistes et le père de théories scientifiquement controversées. Une des idées centrales de ces théories est que la parole de l'enfant victime d'abus sexuel ne peut être portée en justice mais doit rester contenue dans un espace clos. Selon lui, cette parole est entachée par la mère dans ce qu'il appelle « *le syndrome d'aliénation parentale* », théorie qui n'a aucune assise scientifique et qui est rejetée par la communauté scientifique internationale.

De nombreux autres exemples pourraient être cités, dont il serait malheureusement trop long de dresser la liste. Les protections légitimes et indispensables offertes aux femmes victimes de violences se réduisent et s'amenuisent bien trop souvent au motif que « *les hommes aussi sont victimes* », ce qui ne veut tout simplement rien dire. Dans ce contexte, l'expertise de l'Association Viol-Secours demeure indispensable et doit souvent replacer le débat. Viol-Secours a été amenée à s'affirmer et à renforcer ses actions au travers de projets ponctuels, mais aussi de projets de prévention à plus long terme ou encore en joignant ses efforts à ceux d'autres structures dans le cadre de collaborations. Son expertise a également su trouver écho auprès des femmes qu'elle a soutenues grâce au travail de grande qualité et à la créativité de l'équipe professionnelle.

Pour l'association,
Virginia LUCAS

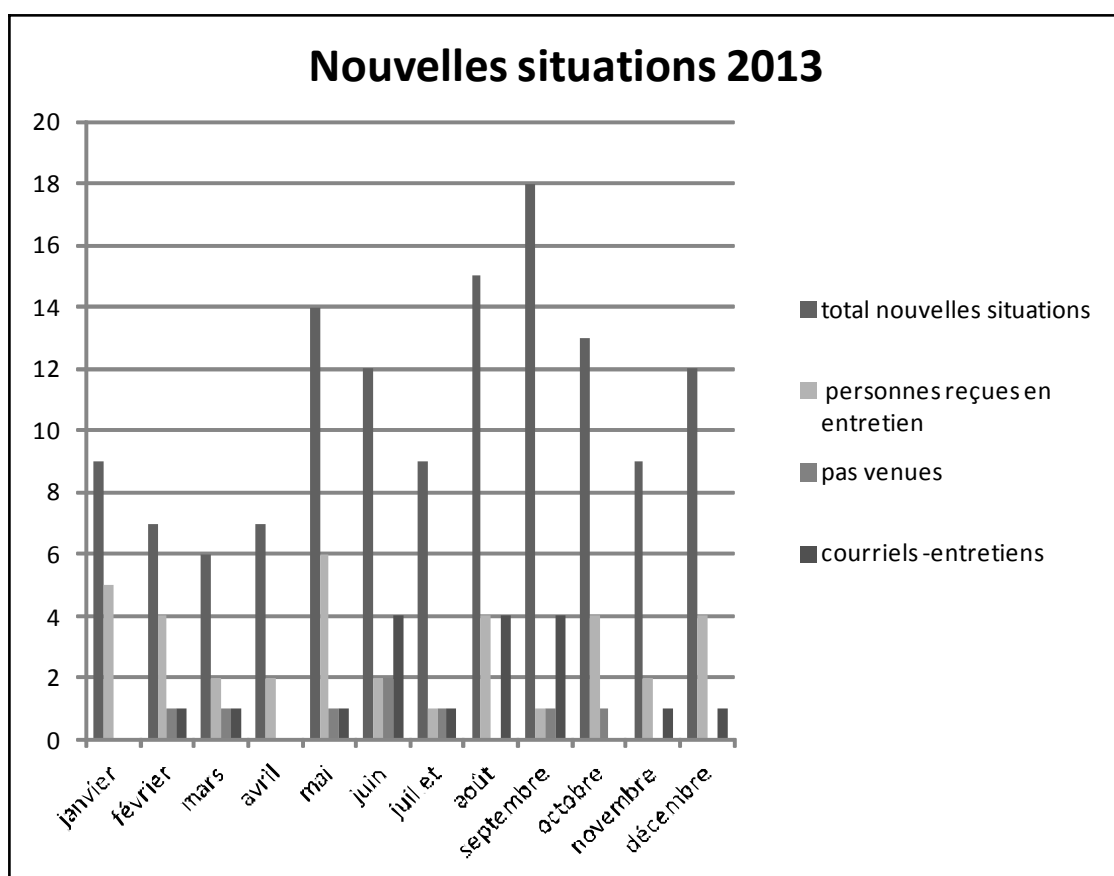
Mission

Les activités de Viol-Secours se déploient sur deux axes complémentaires : d'une part, l'aide directe aux femmes à partir de 16 ans qui ont vécu des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, et à leurs proches ; d'autre part, la réalisation de projets de prévention ponctuels ou à long terme et la diffusion de l'expertise en matière de violences sexuelles.

Accueil et soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles

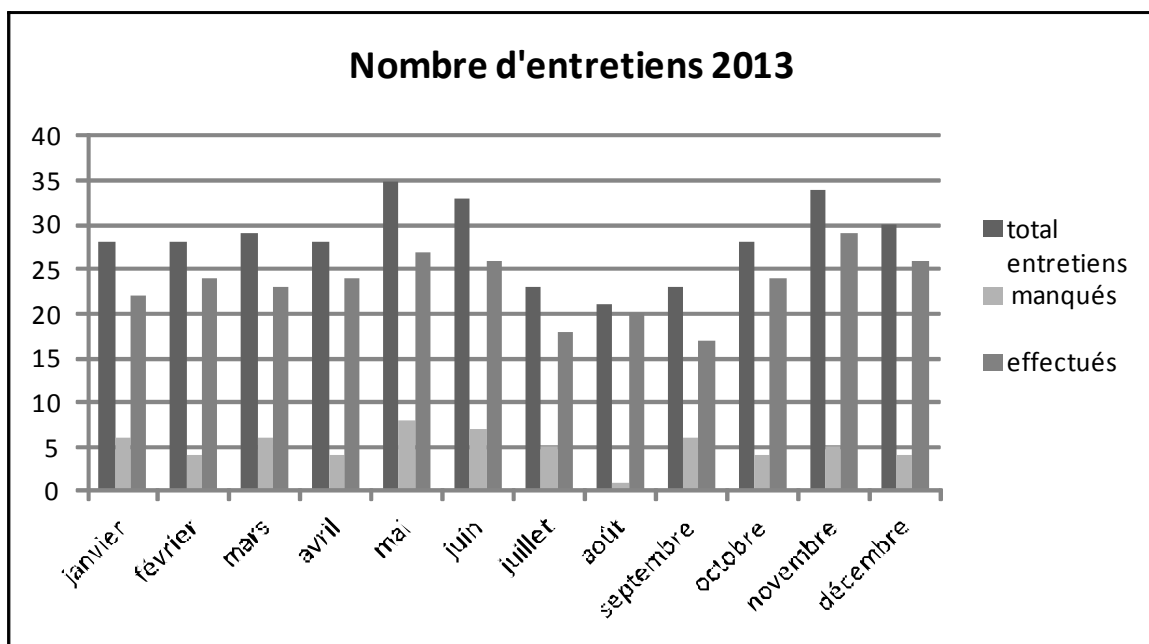
Soutien individuel

En 2013, 131 personnes (106 en 2012, 115 en 2011) sont entrées en contact avec nous pour la première fois (82 femmes et 49 proches – respectivement 63 et 49 en 2012, 79 et 36 en 2011). Sur l'ensemble des ces nouvelles situations, 37 (32 femmes et 5 proches) sont venues pour un ou plusieurs entretiens. 18 personnes ont bénéficié d'une interaction par courriel avec un contenu quasi équivalent à celui qui peut être échangé lors d'un entretien en face à face. 33 femmes et 1 proche ayant pris contact en 2012 ou précédemment ont continué un suivi à Viol-Secours en 2013. Rappelons qu'un moratoire sur les nouvelles situations avait été instauré de fin 2011 à mars 2012.

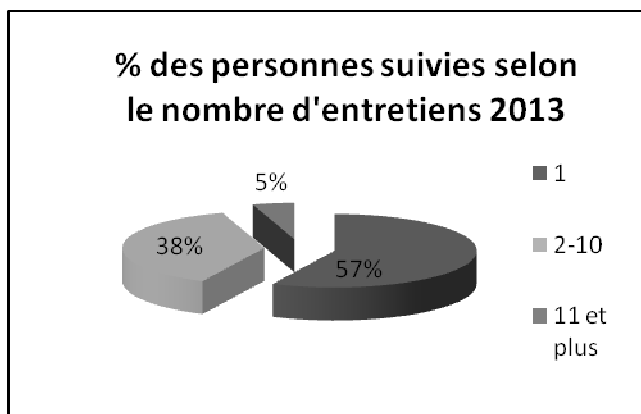


Les permanentes psychosociales, ainsi que la psychomotricienne ont effectué 280 entretiens, dont 17 avec des proches. En 2012, ce nombre était de 369. Cette diminution peut paraître surprenante vu l'augmentation des nouvelles situations. Or, cette année, un grand nombre de femmes sont venues à un voire deux entretiens. Pour certaines, l'apport d'informations précises sur un dépôt de plainte et sur ses conséquences était suffisant et elles souhaitaient prendre le temps de la réflexion. Pour d'autres, leur situation globale était extrêmement précaire et des éléments comme la recherche d'un travail ou d'un logement étaient prioritaires sur une élaboration de leur vécu de violences sexuelles.

La répartition irrégulière des entretiens selon les mois est visible ci-dessous :



Se confronter à un vécu d'agression n'est pas simple et demande un grand courage. En 2013, après le contact téléphonique ou électronique, les premiers entretiens manqués sont au nombre de 8 et parmi ces personnes, 2 sont venues ensuite. Parfois le processus est entamé, mais se déplacer pour venir à un entretien n'est momentanément pas réalisable. A cela s'ajoutent des difficultés de mémoire ou de la confusion qui entraînent l'oubli du rendez-vous. Le nombre d'entretiens manqués, c'est-à-dire les entretiens où la personne soit ne vient pas, soit décommande moins de 24h à l'avance, est en baisse après l'augmentation de 2012: 98 en 2007, 58 en 2008, 45 en 2009, 47 en 2010, 46 en 2011, 85 en 2012 et 60 en 2013. Le pourcentage que ceux-ci représentent par rapport au total des entretiens reste élevé vu la baisse du nombre total d'entretiens : 17.6% du total des entretiens, 18.7% en 2012, 10.5% en 2011 et 14.4 % en 2010. Ce pourcentage relativement élevé s'explique en partie par l'introduction du suivi psychomoteur dans l'offre de Viol-Secours. Ce sont les mêmes femmes qui bénéficient d'un suivi psychosocial et psychomoteur. Il arrive qu'elles manquent les deux types d'entretiens dans la même semaine. Contrairement à l'année dernière où 2 femmes suivies représentent à elles seules un quart des entretiens manqués, en 2013, 25 femmes ont manqué de 1 à 4 entretiens. La précarisation des conditions de travail de certaines femmes, notamment le travail sur appel, complique l'organisation du suivi.



Les pourcentages de personnes suivies selon le nombre d'entretiens se modifient légèrement si nous regardons les quatre années précédentes. Le nombre d'entretiens uniques passe de 37% en 2009 à 39% en 2010, à 49% en 2011 et à 44% en 2012. En 2013, nous notons un changement puisque les personnes reçues une seule fois représentent 57%.

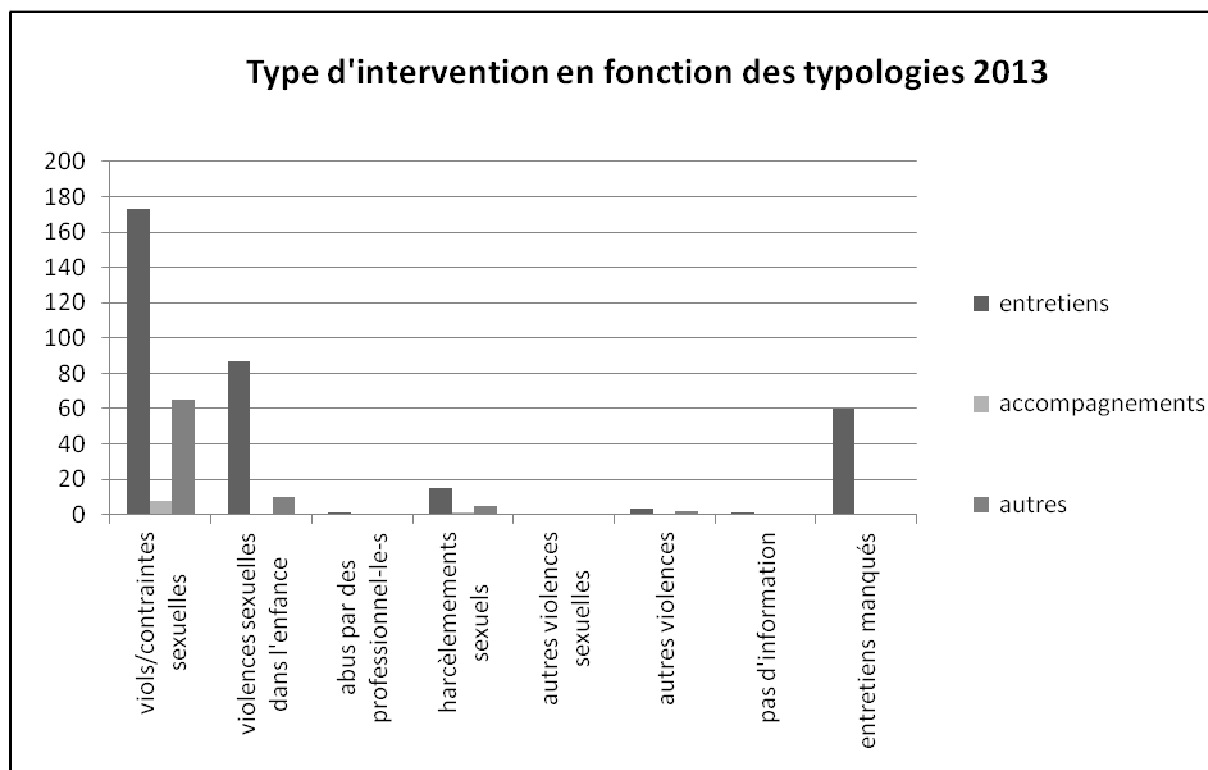
Les suivis à moyen terme (entre 2 et 10 entretiens) passent de 46% en 2009 à 50% en 2010, à 38% en 2011, à 40% en 2012 et à 38% en 2013. Quant aux suivis à long terme (11 entretiens et plus), ils compensent la hausse des entretiens uniques en diminuant fortement : de 17% en 2009 à 11% en 2010, à 13% en 2011, à 18 % en 2012 et à 5% en 2013. Relevons néanmoins que 22.9% des personnes venues une seule fois avaient bénéficié d'un suivi à Viol-Secours en 2012 ou les années précédentes, alors qu'elles étaient 20.7% en 2012, 28 % en 2011 mais seulement 4% en 2010 et un tiers en 2009.

En 2013, 50% des femmes reçues plusieurs fois en entretien ont commencé leur suivi les années précédentes : 38% en 2012 et 33% en 2011 et 28% précédemment. Nous pouvons dire que chaque suivi est propre à chaque femme. Certaines femmes souhaitent un suivi régulier de quelques mois alors que d'autres viennent épisodiquement sur plusieurs années. Nous faisons tout pour être au plus proche des besoins et des possibilités des femmes qui viennent à Viol-Secours.

Lorsque la demande de soutien et/ou d'information vient des proches, les suivis sont généralement de courte durée. En effet, les proches ont besoin d'informations ponctuelles et d'explications sur les violences sexuelles, afin de mieux comprendre et réagir de manière adéquate face à la personne qui est touchée. Il arrive également que les proches viennent se renseigner sur nos prestations et notre mode d'accueil, puis encouragent la femme concernée à franchir le pas. Sur les 15 proches suivis en face à face ou par courriel, 13 d'entre elles et eux ont bénéficié d'un seul entretien.

Comme illustré par le graphique ci-dessous, et comme les années précédentes, les entretiens psychosociaux avec les femmes, tous types de violences confondus, ont représenté l'activité principale de l'accueil. Les permanentes psychosociales de l'association maintiennent la richesse et la spécificité d'un suivi adapté aux personnes ayant vécu des violences sexuelles en recourant selon le besoin à des entretiens verbaux, corporels et/ou d'expression créatrice. Depuis septembre 2011, les femmes peuvent également bénéficier d'entretiens psychomoteurs. La typologie la plus représentée reste les viols et les contraintes sexuelles qui représentent 62% des entretiens (64% en 2012, 60% en 2011). La proportion des entretiens pour des violences sexuelles dans l'enfance revient à 33% en 2013 (30% en 2011 et 25 % en 2012). Globalement, le nombre d'entretiens effectués a diminué et revient au niveau de 2010 : 280 en 2013, 364 entretiens effectués en 2012, 402 en 2011, 287 en 2010, 314 en 2009. Le nombre d'autres démarches, notamment la rédaction de lettres, d'attestations et/ou le travail en réseau pour des femmes que nous recevons s'est stabilisé. Les situations restent complexes et nécessitent un travail de réseau multidisciplinaire.

Les accompagnements ont concerné principalement les démarches juridiques au niveau pénal pour des situations de viols/contraintes sexuelles, les démarches entreprises auprès d'employeurs à propos de situations de harcèlement sexuel et les abus par des professionnels. Leur nombre, relativement stable les dernières années, a considérablement chuté en 2011. Il reste faible en 2012 et se maintient à ce niveau en 2013 (9 en 2013, 10 en 2012, 7 en 2011, 17 en 2010, 20 en 2009, 27 en 2008, 21 pour 2007). De plus, la majorité d'entre eux étaient des accompagnements médicaux.



Nous constatons que les femmes hésitent toujours à porter plainte, notamment parce que cela représente une nouvelle intrusion dans leur intimité ; sans oublier que la procédure est longue, pénible, coûteuse et que l'issue reste incertaine. La façon dont un grand nombre de médias aborde des situations de violences sexuelles et les commentaires déplacés tant sur l'acte que sur la victime, n'encouragent nullement les femmes à dénoncer les violences sexuelles.

Depuis plusieurs années, nous fournissons des chiffres qui tentent d'illustrer notre travail au quotidien et qui classifient les demandes selon une typologie des actes et une distinction entre les personnes ayant vécu la violence et leurs proches. Ces données reflètent difficilement le vécu des personnes qui entrent en contact avec l'association ainsi que celui des permanentes psychosociales. A chaque demande, c'est une histoire unique qui se déroule, avec ses souffrances, ses colères, ses forces et également avec tout l'aspect du traitement social et institutionnel des violences qui continue à nous laisser sans voix.

Cette année, nous souhaitons mettre l'accent sur une forme de violence sexuelle souvent encore taboue ou minimisée : une relation protégée consentie au départ qui se transforme en viol au moment où la femme constate que l'homme n'utilise pas de préservatif et souhaite stopper l'acte sexuel.

Une femme suivie à Viol-Secours a eu le courage de porter plainte après une agression de ce type et souhaite partager son expérience.

Il s'agit d'une jeune femme qui vivait en colocation avec son ex-ami. Ils avaient de temps en temps des relations sexuelles et n'étaient plus en couple. Suite à une maladie vénérienne qui avait eu de graves conséquences gynécologiques pour elle, ils avaient convenu d'utiliser des préservatifs. Un soir au mois de février 2012, ils flirtent et au moment où elle se retourne pour prendre les préservatifs, l'homme la pénètre sans protection. Elle se débat, crie, il l'immobilise et continue.

Suite à l'agression, la jeune femme se trouve en état de sidération pendant quelques jours. Elle quitte l'appartement et est mise en arrêt maladie car elle travaillait au même endroit que cet homme. Peu après, elle vient dans nos locaux, visiblement très éprouvée et dans une situation sociale précaire. Après quelques mois, soit en septembre 2012, lorsque son état tant psychologique que social l'a permis, elle décide de porter plainte. Notons qu'elle précise dans sa plainte avoir délié du secret médical sa gynécologue, son médecin et l'intervenante de Viol-Secours. Elle cite également plusieurs personnes auprès de qui elle s'est confiée et qui peuvent témoigner de sa détresse.

En avril 2013, sans nouvelle, son avocate contacte le Ministère public. Au mois de juin, ce dernier l'informe que l'homme a été auditionné et qu'une décision de non entrée en matière a été prononcée à la fin du mois de mars 2013. Les arguments sont les suivants : *"Le Ministère public a en effet considéré que l'éventuelle culpabilité de Monsieur X ne pouvait être établie à ce stade, aucune prévention pénale suffisante ne pouvant être retenue à son encontre, vu notamment les déclarations contradictoires des parties, l'absence de témoin et de certificat médical, et le fait, de surcroît, que Madame Y avait attendu plusieurs mois avant de dénoncer les faits dont elle avait selon ses dires été victime."*

Un recours contre cette décision a été déposé dans les délais. Il portait notamment sur l'absence d'enquête et de demande d'attestations médicales qui auraient permis d'obtenir un faisceau de preuves. Voici l'argument central du recours : *« Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, à ce stade de la procédure, le principe "in dubio pro duriore" s'applique par opposition au principe "in dubio pro reo". En effet, le Tribunal fédéral énonce que "le principe" "in dubio pro duriore" exige donc simplement qu'en cas de doute, la procédure se poursuive. (...) En effet, en cas de doute, ce n'est pas à l'autorité d'instruction ou d'accusation mais au juge compétent qu'il appartient de se prononcer." (ATF 138 IV 86, consid 4.1.1) »¹.*

Le recours a été rejeté et Madame condamnée à payer 800 Frs de frais de justice, heureusement, pris en charge par le Centre Lavi. Il a manifestement été décidé d'accorder immédiatement et sans avoir le moindre doute plus de poids à la parole de Monsieur qui, dans sa déclaration, a dépeint Madame comme « une nymphomane aux mœurs libres qui lui réclamait constamment des relations sexuelles » ...

Il est clair qu'il est difficile d'avoir des preuves dans les situations de violences sexuelles sans témoin. Néanmoins les faisceaux de preuves secondaires (quitter son logement, son travail, les témoignages de l'entourage qui observent un changement, les attestations de divers-e-s professionnel-le-s) donnent du poids à la parole de la victime. Cependant cela nécessite une enquête. De plus, en mettant en avant l'argument temporel comme motif à la non-entrée en matière, alors que l'argument temporel découle justement d'un état de détresse, le Ministère public se décharge de sa responsabilité d'établir les faits en mettant la faute sur la victime. En ajoutant des frais de justice à la fin de la procédure, cela revient à faire passer un message sans équivoque aux femmes violées sans témoins (autant dire la quasi totalité) : « Ne portez pas plainte ou soyez prêtes à le payer ».

¹ Extrait du recours.

Au vu du coût exorbitant et du peu de chance d'être reconnue, cette femme a décidé de ne pas contester la décision auprès du Tribunal Fédéral.

Nous ne pouvons pas entendre passivement les récits des femmes qui dénoncent ce type d'agressions sexuelles. Une femme a le droit d'avoir une sexualité libre et de s'assurer que sa santé soit préservée. Nous ne pouvons pas assister sans être en colère à la réaffirmation de la violence masculine et aux stéréotypes sexistes qui la cautionnent. Maintenant, une pression financière s'ajoute à cela puisque de plus en plus souvent les femmes n'ont pas le droit à l'assistance juridique et sont condamnées à payer des frais de justice. Nous ne le répéterons jamais assez : le travail psychosocial de Viol-Secours ne doit pas servir à éteindre la colère des femmes face au traitement social et institutionnel sexiste des violences sexuelles. Il est de notre responsabilité de continuer à lutter collectivement contre ces violences et d'être solidaires.

Suivis psychomoteurs

Les accompagnements individuels offerts par Viol-Secours incluent également des outils créatifs. En effet, nous croyons que l'expression de soi en utilisant d'autres canaux que le verbal peut renforcer le processus de reconstruction suite à une agression sexuelle. Dans cet esprit, parallèlement aux suivis psychosociaux, les femmes qui frappent à notre porte ont la possibilité de bénéficier de suivis psychomoteurs. À travers l'approche psychomotrice, nous accompagnons les femmes dans une meilleure réappropriation de leur corps dans leur globalité et vers une mobilisation de leurs ressources psychocorporelles.

Groupe « Mon corps à moi ! »

Le groupe « Mon corps à moi ! » est destiné à des femmes ayant un vécu de violences sexuelles. Il s'agit d'un groupe fermé, qui se réunit six fois pour une heure et demie. Il est composé de huit participantes au maximum et est animé par deux permanentes de Viol-Secours. Par l'échange, l'écoute réciproque et le vécu d'expériences corporelles diversifiées, nous souhaitons offrir aux femmes qui participent au groupe la possibilité de sortir de l'isolement, de partager la solidarité entre femmes et de mobiliser leurs ressources.

Pour certaines femmes, l'élan de participer à un groupe peut également représenter une porte d'entrée à Viol-Secours. Cet élan peut donner lieu à une première prise de contact avec l'association.

Si le groupe « Mon corps à moi ! » n'a pas eu lieu en tant que tel durant cette année, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, nos réflexions sur l'approche collective et nos actions pour la rendre visible restent vivantes. En effet, l'année 2013 a été consacrée à faire connaître notre groupe à différent-e-s partenaires du réseau associatif et institutionnel genevois : divers-es professionnel-le-s ont été informé-é-s de l'existence du groupe, afin qu'ils et elles puissent le présenter aux femmes qui pourraient en bénéficier.

Prévention

Atelier de danse-théâtre

Dans notre réseau d'associations pour la prévention, l'EPER (Entraide protestante) est une des organisations avec laquelle nous avons collaboré à plusieurs reprises depuis 2006. C'est à nouveau le cas en 2013 avec un projet d'atelier de danse-théâtre. Le public auquel s'est adressé cet atelier était constitué à nouveau de femmes migrantes hispanophones, une population particulièrement représentée à Genève et fidèle aux activités de prévention mises sur pied par l'EPER. L'élément novateur par rapport à nos collaborations antérieures a consisté dans la forme et la technique de cet atelier. En effet, Viol-Secours a proposé un atelier condensé sur une période horaire plus dense qu'auparavant, à savoir 4 heures de rencontre à raison de 3 samedis du mois de novembre. Ce changement a été décidé dans le but de favoriser l'expression et de développer la confiance au sein du groupe pour que la réflexion sur les thèmes des stéréotypes sexistes, du conditionnement social genré et des violences faites aux femmes soit approfondie et plus commode. La technique était nouvelle : elle puisait dans la variante féministe de la technique du Théâtre de l'Opprimé intitulée « Laboratoire Madalena » (mythe ô combien genré de Marie Madeleine, mère, sainte et « pute »).

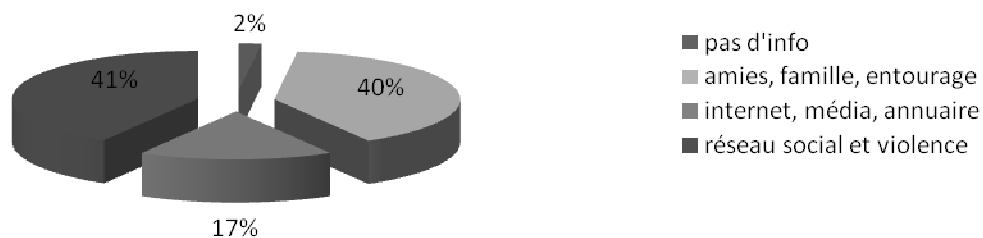
Cet atelier, auquel 6 femmes et 2 jeunes femmes ont participé, s'est achevé par une représentation publique de danse-théâtre et un théâtre forum sur une histoire réelle de discrimination sexiste à l'école primaire, vécue par l'une des participantes. Cette belle soirée théâtrale a réuni une vingtaine de personnes dans la petite salle conviviale de l'ONG ICVolontaires que nous remercions.

Stages d'autodéfense Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes

Cette année, le nombre de stages est en diminution après la hausse de ces deux dernières années. Cependant, il y a eu plus de femmes qui ont participé à chaque stage. Le nombre total de femmes et d'adolescentes ayant suivi un stage de base, d'approfondissement et/ou de révision est de 120. Dans le détail, cela correspond à différentes formules de stages. Cette année, 6 stages de base pour femmes dès 16 ans (78 femmes), ainsi que un stage pour adolescentes de 12 à 15 ans (11 ados) ont été organisés par Viol-Secours, regroupant au total 89 participantes. Le stage d'approfondissement pour les femmes a eu lieu, et a même été dédoublé au vu de la demande. Le nombre de stages mandatés est inférieur aux dernières années : un seul stage pour le personnel des HUG a été dispensé (12 participantes).

Depuis de nombreuses années, les participantes demandaient la possibilité de réviser les techniques verbales et physiques apprises pendant le week-end de base. En 2011, nous avons mis sur pied la formule de révision (4h sur un samedi) et malheureusement, faute d'inscriptions suffisantes, il n'a pas eu lieu. En 2012, 2 ateliers proposés ont pu avoir lieu, certes avec encore un nombre relativement faible de participantes (respectivement 7 et 8 par atelier). Le contenu a répondu aux attentes des femmes présentes. La plupart étaient surprises de voir à quel point elles avaient intégré les outils Fem Do Chi. Elles ont également exprimé l'amélioration de leur qualité de vie suite aux stages et leur plaisir de se replonger dans l'état d'esprit Fem Do Chi pendant une demi-journée. Cette année, il a été annulé une nouvelle fois.

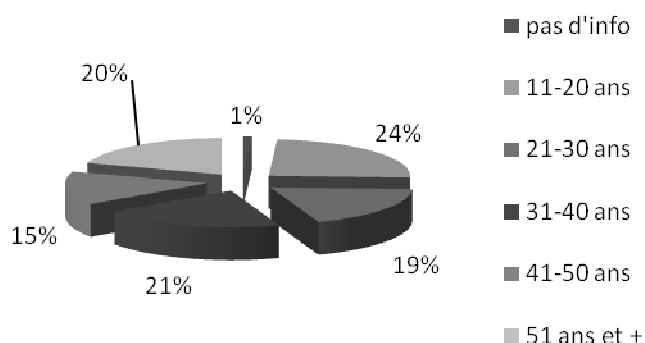
Comment les participantes ont connu l'existence des stages Fem Do Chi ?



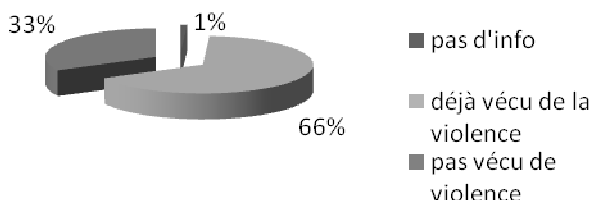
D'année en année, il y a peu de changement. Le réseau (Centre LAVI principalement) et le bouche à oreille demeurent les deux principaux moyens par lesquels les femmes prennent connaissance des stages Fem Do Chi. Notons que depuis 2012 la proportion des femmes ayant connu l'existence des stages par le réseau social est en diminution (41% en 2013, 48% en 2012 et 56 % en 2011). Quant à la catégorie « internet, médias, annuaire », elle est passée de 10% en 2011 à 16% en 2012, puis à 17 % en 2013.

Concernant l'âge des participantes, en 2013, la répartition entre les tranches d'âge s'est modifiée par rapport à 2012 : la proportion des personnes de moins de 20 ans a diminué de 30% à 24% et cela sans surprise vu que moins de stages pour les adolescentes ont été dispensés. La proportion des femmes de plus de 51 ans, qui avait diminué en 2012, a fortement augmenté. Elle est passée de 14 % en 2011, à 10% en 2012, puis à 20% en 2013. Nous rappelons que la méthode Fem Do Chi convient à toute femme, indépendamment de son âge et de sa condition physique.

Age des participantes



Prévention primaire ou secondaire



Les cours d'autodéfense Fem Do Chi sont proposés aux femmes dès 16 ans, ainsi qu'aux adolescentes entre 12 et 15 ans. Ils répondent à des objectifs de prévention primaire pour les femmes et les adolescentes qui n'ont pas vécu de violences et à des objectifs de prévention secondaire pour celles qui en ont déjà vécues.

Il est fondamental d'offrir aux femmes des outils de prise de conscience et de prévention de la violence, car une personne fragilisée par un vécu de violences peut courir un plus grand risque d'être à nouveau agressée. Nous constatons l'importance de l'estime, du respect et de la confiance en soi, de la capacité à faire des choix ainsi que de l'autonomie dans la prévention des violences.

En remplissant un questionnaire, ce sont les participantes qui définissent si elles ont ou non vécu de la violence et, si tel est le cas, de quel type. Nous pensons que les violences sont généralement sous-estimées. Il est fréquent que les femmes minimisent la gravité de leur vécu en banalisant ou normalisant les actes de violences, particulièrement lorsqu'ils sont commis par un membre de la famille. Cette année comme depuis 3 ans, le nombre de questionnaires non remplis par des participantes a nettement diminué par rapport à 2009 et permet une meilleure comparaison avec les années précédentes (à l'exception de 2009). En 2013, 33% des participantes déclarent ne pas avoir vécu de la violence (30% en 2012, 28 % en 2011, 34 en 2010, 28 % en 2009 et 32% en 2008). 66% ont coché avoir vécu de la violence (68% en 2012, 67 % en 2011, 61% en 2010, 55% en 2009 et 62% en 2010).

Parmi les femmes ayant répondu avoir vécu au moins l'un des trois types de violences, 81% déclarent avoir vécu de la violence psychologique (80% en 2012, 72% en 2011, 83% en 2010, 86% en 2009, 85% en 2008), 57% de la violence physique (49% en 2011 et 2012, 65% en 2010, 47% en 2009, 55% en 2008) et 54% de la violence sexuelle (33 % en 2012, 32% en 2011, 38% en 2010, 40% en 2009, 51% en 2008). Comme certaines participantes ont vécu plusieurs types de violences, les chiffres cumulés dépassent 100%. Bien que fluctuant selon la typologie des violences et selon les années, ces résultats sont élevés et confirment le rôle des stages Fem Do Chi en matière de prévention secondaire. Il est essentiel que les femmes ayant vécu des violences puissent disposer d'un outil qui leur permette de reprendre confiance en elles en réalisant leur potentiel de défense et d'affirmation, afin qu'elles accèdent à une vie quotidienne sereine, sans vivre en permanence dans la crainte d'une nouvelle agression.

En dehors des chiffres, ces stages sont fréquemment des moments de grandes émotions et d'élan de solidarité. C'est l'occasion d'un partage de moments intimes et difficiles autour de leur vécu de femmes indépendamment de l'âge ou de leur statut socio-économique. Comprendre que l'on n'est pas seule avec ses blessures, ses émotions, ses révoltes, ses questionnements liés aux violences est essentiel. Le partage autour de ces thèmes met en lumière tout l'aspect social des violences et leur spécificité en tant que femmes.

Interventions

Dans cette partie, nous regroupons les activités ponctuelles de sensibilisation, de formation et de transmission de notre expertise. Ce travail nous donne l'occasion de faire connaître l'association, contribue à sa manière aux changements des mentalités nécessaires pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et participe au débat dans l'espace public. Ces activités nous confirment par ailleurs l'importance de la prévention et de l'imbrication de l'accueil individuel avec le soutien collectif.

Janvier

L'association est intervenue le 18 janvier dans deux classes de jeunes filles et garçons au pair à l'école DIDAC à Genève. En plus de présenter l'association et notre mission en tant que travailleuses à Viol-Secours, ces interventions nous permettent de parler des violences sexuelles avec les jeunes, thème important qu'elles et ils n'ont pourtant pas l'habitude de traiter dans le cadre scolaire.

Février

Suite à l'initiative de la Maison de Quartier de Chêne-Bourg, deux permanentes psychosociales ont présenté l'autodéfense Fem Do Chi durant une soirée non mixte femmes. Une trentaine de femmes de tous âges et de tous horizons ont participé à ce moment riche en échanges et en réflexions sur l'autodéfense, tant dans l'espace public que dans la sphère privée. La solidarité momentanée qui s'est créée dans le groupe a été très appréciable et la soirée s'est clôturée par un repas convivial.

Mars

Deux permanentes ont rencontré des jeunes filles du foyer d'accueil de la Servette. L'objectif premier était de faire connaître l'association et les stages d'autodéfense Fem Do Chi auprès de ces adolescentes. Nous avons également abordé des thématiques telles que les violences sexuelles, la notion de consentement, les relations amoureuses, en laissant un espace aux jeunes femmes afin qu'elles puissent parler et partager des bouts de leurs expériences si elles le souhaitent. Les échanges ont été abondants et nous avons reçu des retours positifs.

Mai

Dans le cadre de ses études, une personne stagiaire à l'Hospice Général a monté un projet d'intervention dans le quartier de la Servette. Ce projet, intitulé « Rallye social », consistait à faire mieux connaître les différentes associations du quartier aux intervenant-e-s sociales et sociaux du Centre d'action sociale (CAS) de la Servette. Ainsi, c'est avec plaisir que nous avons accueilli des assistant-e-s sociales et sociaux de ce CAS dans nos locaux, ce qui a permis une présentation de notre mission et de nos activités.

Juin

Les stages d'autodéfense Fem Do Chi ont également été à l'honneur en juin. Suite à une initiative des collaboratrices de l'association SOS femmes, Fem Do Chi a été présenté à une dizaine de femmes accueillies par cette association. Cette rencontre a montré, cette fois-ci encore, la force qui peut se créer dans des échanges en non-mixité, où les expériences des unes font écho aux vécus des autres et où la parole devient solidaire et partagée.

Pendant le mois de juin, une rencontre a eu lieu entre une permanente de Viol-Secours et plusieurs travailleuses et travailleurs de l'Espace Solidaire Pâquis. Cela nous a permis d'acquérir une meilleure connaissance de nos missions respectives et d'échanger sur des problématiques communes.

Août

Nous vous parlions dans le Rapport d'Activité 2012 du « *syndrome d'aliénation parentale* » utilisé dans les affaires judiciaires lors de séparations parentales, notamment pour décrédibiliser les plaintes liées à des violences sexuelles sur des enfants. Ce concept a été inventé par Richard Gardner, psychiatre américain connu pour ses prises de position en faveur de la pédophilie. Selon ce médecin, les plaintes déposées dans le cadre de séparations seraient majoritairement fausses et issues d'une manipulation de la mère sur l'enfant. Nous nous inquiétons que ce concept, qui ne s'appuie sur aucune base scientifique, gagne petit à petit en reconnaissance et soit relayé par des expert-e-s tels qu'Huber Van Gijseghem. Nous avons notamment pris connaissance du fait que Monsieur Van Gijseghem intervenait depuis plusieurs années dans la formation CAS « Enfants victimes, enfants témoins : la parole de l'enfant en justice » proposée par l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Sion.

En août, nous avons donc interpellé l'IUKB, soulignant la dangerosité de donner la parole à Monsieur Van Gijseghem et de légitimer le « *syndrome d'aliénation parentale* ». Nous leur avons demandé de le supprimer de leur programme de formation. Le Collectif Féministe Contre le Viol de Paris a accepté d'appuyer notre démarche en co-signant la lettre. L'IUKB nous a répondu que Monsieur Van Gijseghem ne participait pas à la formation cette année, mais ne s'est pas positionné clairement par rapport à notre demande et en décembre 2013 aucune suite n'était encore donnée à notre deuxième courrier.

Octobre

Le 18 octobre, l'association est intervenue pour dispenser un cours dans le cadre du module OASIS, « Rapports sociaux de sexe 2012-2013 », à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne. Les retours des étudiant-e-s ont été très positifs, elles et ils ont salué le nouveau regard sur les violences sexuelles que l'intervention a amené et les étudiant-e-s ont apprécié d'avoir pu s'exprimer librement sur cette thématique.

Novembre

Le 4 novembre, nous avons donné un cours sur les violences sexuelles dans le couple et la famille, dans le cadre du module « Violences domestiques » proposé par la Haute école de travail social (HETS-IES) de Genève. Là encore, les étudiant-e-s nous ont fait des retours enthousiastes.

Contacts avec les médias

Janvier

Fem Do Chi a été sollicitée par la *Tribune de Genève* pour un article sur l'autodéfense paru le 19 janvier. Cela a été l'occasion de déconstruire certains mythes et de présenter les cours Fem Do Chi.

Février

Une collaboratrice de Viol-Secours a été interviewée par le journal d'Amnesty International. En effet, pour son édition de février dont le thème était « Un corps, des droits : une réalité ignorée », l'ONG a dressé le portrait de trois femmes dans différents pays du monde qui luttent pour les droits et l'indépendance des femmes.

Le 13 février, une permanente a représenté Viol-Secours à Radio-Cité dans une émission prévue pour annoncer la journée « One billion rising » du 14 février 2013, un mouvement commun dans 207 pays pour mettre fin à la violence contre les femmes. La travailleuse est intervenue lors d'un débat au côté des autres invité-e-s, Elly Pradervant, présidente de WWSF et Ruban blanc, David Bourgoz, délégué aux violences domestiques du Canton de Genève et ambassadeur Ruban blanc, Esther Hartmann, responsable du groupe femmes d'Amnesty international à Genève, ainsi qu'Antonella Notari Vischer, présidente de la fondation Womanity.

Mai

Le 19 novembre 2012, Viol-Secours avait participé à une table ronde organisée par le SPPE à l'Université de Genève sur le thème du viol et de sa qualification dans le Code Pénal Suisse. Comme nous l'écrivions dans le Rapport d'Activité 2012, nous avons regretté la tournure du débat qui avait reproduit les stéréotypes habituels, notamment en insistant sur le côté sécuritaire. Le 10 mai 2013, le magazine George a donné la parole à Viol-Secours en publiant un article intitulé « Le viol un crime à géométrie variable ? » dans lequel nous donnions un compte-rendu de ce débat et exprimions notre mécontentement.

En mai nous avons aussi réagi à un article écrit par le psychologue Alain Valterio paru dans *Coopération*, le magazine de la Coop, dans lequel il tenait des propos qui banalisent et donnent des informations erronées au sujet des violences sexuelles. Nous avons écrit une lettre de lectrices, qui a été publiée dans le magazine et nous avons également informé la direction du magazine, mais nous n'avons reçu aucune réponse de leur part.

Juillet

Au début de l'été, *Le Temps* s'interrogeait sur la réponse juridique aux violences sexuelles en Suède et à cette occasion, une journaliste a rencontré Viol-Secours pour faire une brève comparaison avec le cas de la Suisse. L'article a été publié le 11 juillet 2013.

Septembre

Le 2 septembre 2013 paraissait dans *Le Courrier* une version écourtée de l'article « Féminisme d'état et racisme d'état » rédigé par Viol-Secours, dans lequel nous dénonçons le détournement étatique du principe de l'égalité de genre pour justifier une politique migratoire toujours plus restrictive.

Le 5 septembre, nous nous exprimions dans le quotidien *20 minutes* au sujet du blog « Je connais un violeur » en saluant les initiatives qui participent à la dénonciation des violences faites aux femmes.

Novembre

Le Matin a rédigé un article le 6 novembre au sujet d'un short anti-viol que deux New Yorkais souhaitent commercialiser. Interrogée à ce sujet, Viol-Secours a exprimé son scepticisme par rapport à cette invention, qui n'empêche pas d'autres formes de violences sexuelles telles que les attouchements et met encore une fois la responsabilité de la prévention sur les femmes.

Contrat de prestation 2013-2016

Lors du renouvellement du contrat de prestation, il a été demandé expressément aux 4 associations qui font partie du même projet de loi, à savoir Solidarité-femmes, SOS-femmes, Foyer Arabelle et Viol-Secours, de réfléchir à des moyens d'économiser, notamment sur le « back office ». Viol-Secours a rencontré deux fois les autres associations pour d'une part, définir ce qu'est concrètement le « back office » dans chaque association et d'autre part, mettre en évidence les économies déjà faites ces dernières années. La dernière hausse de subvention pour notre association date de 2002. Depuis 12 ans, des restructurations internes et notamment l'externalisation de la comptabilité, de la gestion des salaires et des assurances sociales en 2010, mais également des locaux et un mobilier modestes, et des frais d'impression extrêmement réduits ont permis à l'association de subsister malgré la hausse des coûts, notamment des charges sociales salariales (indexation des salaires, hausse des cotisations du 2^e pilier). Fonctionnant actuellement avec l'équivalent de 2.4 postes répartis entre 6 personnes, nous voyons mal quelles économies sont encore possibles sans toucher au cœur même de notre mission. Le temps investi pour trouver des fonds, pour répondre aux multiples exigences de l'Etat (nouveaux indicateurs tous les 4 ans et donc nouvelles récoltes statistiques, avoir une comptabilité correspondant à la Loi sur les Indemnités et Aides Financières (LIAF), rencontres entre associations sur le « back office ») et des changements de loi (Loi sur l'Information du Public et Accès aux Documents (LIPAD)) ne sont pas sans conséquence sur le temps disponible pour accueillir les femmes et développer des projets de prévention.

Nos engagements réguliers

Comité du Centre LAVI Genève

Le Comité du Centre LAVI a connu quelques changements ces dernières années, dont l'élection d'un nouveau président en la personne de Monsieur Murat Julian Alder. Viol-Secours reste toujours membre de ce Comité qui regroupe divers-es représentant-e-s d'institutions et d'associations genevoises et continue à y apporter son analyse féministe des violences sexuelles faites aux femmes.

Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD)

La Commission, qui regroupe des représentant-e-s du monde associatif, institutionnel et du pouvoir judiciaire, a siégé en mars et en octobre 2013. Notre agenda ne nous a pas permis de participer à ces séances, ce qui est regrettable dans la mesure où cet organe influence la politique cantonale en matière de violences faites aux femmes. Cette fin d'année, nous sommes particulièrement préoccupées par la concrétisation d'un projet lancé les années précédentes. Celui-ci consiste à accueillir dans un même foyer des hommes agresseurs et des femmes victimes de violences. Or, depuis la création de cette commission, nous rappelons qu'il est primordial de ne pas noyer les violences faites aux femmes dans le terme générique de violences domestiques et de ne pas amalgamer agresseurs et victimes, faute de quoi il y a le risque d'oublier que la responsabilité de l'acte incombe à l'agresseur. Nous espérons qu'une analyse féministe des violences ne sera pas définitivement écartée au profit d'une analyse qui réduit la violence à une simple manifestation interindividuelle.

Rencontre des associations féminines au Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE)

Les rencontres des associations féminines, présidées par Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, se sont poursuivies en 2013. L'objectif de ces rencontres est de relayer les préoccupations des associations au Conseil d'Etat, de solliciter l'attention du BPE sur certains thèmes et d'échanger au sein de ce réseau. Viol-Secours n'a pas pu être présente à ces réunions. Notre équipe reste petite et doit donner la priorité à l'accueil des femmes et à la prévention.

5^{ème} rencontre avec les associations féministes et féminines genevoises

Cette rencontre organisée par la Ville de Genève regroupe plusieurs associations et institutions locales. Elle demeure une plate-forme importante pour la diffusion d'informations autour des activités respectives de chaque association participante. Cette année, c'est par l'intermédiaire de notre Présidente, Madame Virginia Lucas, qu'une trentaine de personnes présentes ont pu connaître les activités et les projets de Viol-Secours.

Engagements ponctuels

Réaction contre le 10^{ème} Forum des violences domestiques

Le 25 avril s'est tenu le 10^{ème} Forum organisé par le Bureau du délégué aux violences domestiques. L'intitulé du Forum, « La violence domestique est-elle héréditaire ? » ainsi que la qualité des intervenant-e-s (des chercheurs et chercheuses en neurobiologie et en neuropsychiatrie notamment) marquent un angle d'approche qui a révolté de nombreuses personnes et associations. Plusieurs d'entre elles, dont Viol-Secours, ont dénoncé dans une lettre collective le contenu de ce Forum. Une fois de plus, le problème social que sont les violences faites aux femmes est naturalisé et les actes de domination tendent à être justifiés sur des bases biologiques.

Nous reproduisons ci-dessous des extraits de la lettre qui a été distribuée le jour-même aux différent-e-s participant-e-s :

**« VIOLENCES DOMESTIQUES, HEREDITAIRES ?
NOUS N'AVALONS PAS CETTE PILULE !**

*Nous avons été extrêmement choquées – à la lecture du programme du 10e Forum sur les violences domestiques. Ce programme fait état d'un parti pris de se centrer sur les seules dimensions neurobiologique, génétique, pharmacologique, psychiatrique et neuropsychologique. Est évacuée toute réflexion sur les conditions sociales, notamment les relations hommes-femmes et la socialisation des hommes, facteurs qui favorisent la violence. La biologisation, la médicalisation et la naturalisation d'un problème social comme celui de la violence sont des biais bien connus pour occulter le phénomène et le restreindre à sa dimension individuelle (voir notamment le livre de Patrizia Romito, « Un silence de mortes. La violence masculine occultée », Syllepse 2006)
(.....)*

Nous rappelons que les grandes avancées en matière de violence à l'égard des femmes (dévoilement du problème, mise à jour de ses racines sociales (rapports de genre), description du processus violent, sens de la violence, etc. ont été le fait de féministes et de chercheuses et chercheurs en sciences sociales. Nous nous posons la question sur le sens d'un tel colloque, organisé par l'Etat de Genève, par rapport aux enjeux concrets des violences domestiques à Genève. Quels sont les objectifs attendus ? Nous avons le sentiment que la signification de ce colloque pourrait être plus idéologique que scientifique en naturalisant le problème des violences avec pour conséquence de disculper ses auteurs : la violence pourrait ainsi ne plus être un choix et son auteur ne plus être responsable. Il s'agit là d'une stratégie classique toujours reprise par les groupes dominants lorsque leur suprématie est remise en cause. On attend de l'Etat, à l'inverse, une attitude responsable face à un réel phénomène de société. Ces considérations amènent les associations féminines et les personnes suivantes à s'inquiéter de l'impact d'un tel colloque à vocation formative, destiné et offert aux professionnel-le-s genevois ».

Position critique de Viol-Secours sur le Protocole « Personnes sans statut légal victimes de violences domestiques ou de violences sexuelles »

En mars 2013, le Bureau des violences domestiques, l'Office cantonal de la population, la Police genevoise ainsi que certaines institutions et associations ont établi un protocole validé et signé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, Monsieur Pierre Maudet. Le but annoncé est de renforcer la protection des personnes sans statut légal victimes de violences conjugales, familiales ou sexuelles.

Bien que la démarche soit à saluer, notre expérience nous force à constater que le Protocole n'est pas satisfaisant. Nous avons fait part de nos remarques lors d'une réunion de réseau en septembre et nous espérons fortement qu'elles ont été entendues.

Voici une partie de ces remarques :

« (...) le Protocole indique comme remarque préalable que : « Certaines personnes peuvent accepter que leur dossier soit soumis à l'OCP mais refusent de déposer plainte. Dans ce cas, elles n'ont que peu de chance de se voir délivrer un titre de séjour par l'OCP ».

Nous comprenons ceci comme une injonction à porter plainte, or :

- *L'injonction à la plainte pour les personnes sans statut légal est très problématique. Porter plainte est une démarche complexe qui peut s'avérer difficile pour toute personne. La décision de porter plainte ou d'y renoncer peut dépendre des conséquences des violences sur la femme victime, de qui est son agresseur, de « l'énergie » qu'elle a actuellement pour se confronter à la procédure (longue, questions qui peuvent être intrusives, stéréotypes sexistes, le doute qui est jeté sur ses propos, confrontation à l'agresseur), du sens qu'elle donne à la Justice, ainsi que de ses ressources financières.*
- *En outre, il peut être déjà hautement anxiogène de devoir se confronter à une plainte, ajouter à cela le stress de la procédure pour une demande de permis (ce qui concrètement signifie l'angoisse d'être renvoyée) aggrave la situation. Le fait de devoir faire les 2 procédures simultanément, « (max. 7 jours ouvrables) » ne prend pas en compte le réel poids d'une procédure pénale, les traumatismes dus aux violences, ainsi que la crainte d'une expulsion du territoire suisse. (...)*

*Ce document énumère des critères bien précis pour l'octroi d'un permis qui regroupe des « **éléments de preuve concernant les violences subies** » et des « **éléments relatifs à l'intégration** ». Ces critères sont, d'après notre expérience, très discutables et ne protègent pas les femmes sans statut légal des violences :*

- *Concernant **les plaintes pénales**, nous vous renvoyons principalement aux remarques ci-dessus, en ajoutant que considérer l'absence d'une plainte pénale comme un manque de crédibilité, découle d'un stéréotype bien ancien qui consiste à soupçonner les femmes violentées qui ne portent pas plainte, de mentir. A contrario, une femme sans statut légal qui porte plainte est également soupçonnée de le faire pour obtenir un permis.*
- *Concernant **les jugements pénaux**, il convient de relever que les plaintes suspendues ou classées sont encore souvent interprétées par les autorités administratives comme la preuve qui démontre que les violences subies n'ont pas existées et ne justifient donc pas l'octroi d'un titre de séjour (...). Or, la plupart des plaintes pénales sont classées. Le classement est généralement lié au fait que le doute profite à l'accusé, ce que nous retrouvons très souvent dans les situations de violences sexuelles, dans la mesure où l'agresseur veille à ce qu'il n'y ait pas de témoin, que les preuves directes – considérées comme telles par la Justice – sont rares et que les stéréotypes sexistes continuent à influencer l'interprétation des faits et des lois.*

- Concernant **les rapports de police** il est utile de rappeler que de loin pas toutes les personnes victimes de violence font appel à la police, et encore moins celles qui sont sans statut légal vu le signalement automatique à l'OCP.
- Les critères extrêmement restrictifs relatifs à **l'intégration** sont particulièrement difficiles à remplir et bien peu de demandes aboutissent. A cela s'ajoute le fait que ces critères correspondent aux femmes qui sont en Suisse depuis plusieurs années, qui ont des enfants en Suisse, qui parlent le français et qui ont un travail. Or, comme le relève également le Centre de Contact Suisses-Immigrés, nombre de femmes sans statut légal ne migrent pas dans un contexte familial et la difficulté de trouver un travail est bien connue.

L'expérience à Viol-Secours montre que les agresseurs (que les femmes sont obligées de côtoyer dans le cadre du travail, de la recherche d'un emploi, d'un logement, mais aussi dans le voisinage ou auprès d'œuvres caritatives) choisissent souvent consciemment des femmes sans statut légal qui sont en Suisse depuis peu de temps et qui ne parlent pas ou peu le français. L'absence de droit et donc de protection de ces femmes n'échappe pas aux agresseurs, vu qu'ils savent que leur statut ne pourra pas être régularisé et par conséquent ils comptent sur le fait qu'ils ne seront pas dénoncés (...)

En résumé, une réelle protection et l'octroi des droits devrait exister, quel que soit le « degré d'intégration » de la personne victime de violences et indépendamment du dépôt d'une plainte pénale. »

Vie de l'association

Membres

Les membres de Viol-Secours sont les piliers de l'association et sans ces derniers la notion de collectif n'aurait pas de sens. Cette année encore, l'équipe professionnelle a pu compter sur votre précieux soutien, qu'il soit concret, financier ou plus symbolique. Nous espérons que les nouvelles saisonnières que nous partageons avec vous maintiennent un lien vivant et nous nous réjouissons des futures rencontres. Un grand et chaleureux merci à vous toutes et tous, aux ancien-e-s comme aux nouvelles et nouveaux venu-e-s.

Bénévoles

En 2013 nous avons souhaité renforcer la collaboration avec des personnes désireuses de contribuer bénévolement à la bonne marche de Viol-Secours. Nous remercions chaleureusement les personnes bénévoles qui nous ont aidées cette année et nous nous réjouissons de futures collaborations. Un merci tout particulier à notre informaticien qui assure le bon fonctionnement de notre réseau.

Equipe professionnelle

Pendant l'année 2013, la composition de l'équipe professionnelle est restée stable. Elle est composée des permanentes, Amanda Terzidis (60%), Isabelle Chatelain (55%), et Orane Widder (55%). Lorraine Astier Cholodenko travaille comme employée administrative à 35% et Vita Nessi en tant psychomotricienne à 20%.

Seul changement à noter : depuis le mois de septembre 2013 Sandra Muri (40%) a rejoint à nouveau l'équipe, pour mettre son expérience au profit de divers projets de prévention des violences sexuelles. Nous nous réjouissons de cette énergie dédiée à l'axe préventif, si cher à Viol-Secours. Nous remercions chaleureusement toutes les collaboratrices pour leur travail engagé.

Les animatrices Fem Do Chi Sarah Bell, Isabelle Chatelain, Sarah Duc, Coline Guggisberg, Sandrine Rohrer et Laetitia Seitenfus ont animé les différents stages. En fin d'année, le nombre de stages a été diminué en raison d'un congé maternité d'une des animatrices. Nous en profitons pour adresser tous nos vœux de bonheur à Sarah Bell pour la naissance de Zoé.

Comptabilis est toujours mandatée pour effectuer la comptabilité et les démarches liées au personnel. Nous saluons leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Comité

L'Assemblée Générale du mois d'avril a élu le nouveau Comité de Viol-Secours. Des changements importants ont eu lieu, à commencer par le changement de présidence. Madame Brigitte Bucherer Baud, qui a assuré ce poste avec humanité, engagement et compréhension depuis de très nombreuses années a cédé la place à Madame Virginia Lucas. Nous profitons de ce rapport d'activité pour remercier très chaleureusement Mme Bucherer Baud et nous nous réjouissons de la continuation de son investissement en tant que membre du Comité. C'est également avec grand plaisir que nous saluons l'élection de Mme Lucas à la présidence.

Des changements ont également eu lieu pour les membres du Comité. Madame Gudrun Russig a décidé de quitter le Comité de Viol-Secours après six années de présence active. Nous la remercions sincèrement pour son engagement sans faille, son authenticité et son précieux soutien. Un départ est souvent signe d'une arrivée et c'est avec plaisir que nous accueillons Madame Alix Heiniger en tant que membre du Comité : bienvenue !

Enfin, nous vous annonçons la réélection de Messieurs Simone Horat et Christian Schiess, ainsi que de Mesdames Isabelle Chatelain et Amanda Terzidis en tant que représentantes de l'équipe professionnelle. Nos remerciements chaleureux et féministes s'adressent également à ces derniers.

Fiduciaire

Depuis 2012, nous avons sollicité la fiduciaire Chavaz SA pour la vérification des comptes. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail de qualité.

Formations suivies

En 2013, Isabelle Chatelain a suivi une session de Mindfulness : la réduction du stress basée sur la pleine conscience. Entre avril et juin, il y a eu 7x2h15 de formation et 1 jour de 7 heures. Orane Widder a bénéficié d'une formation interne sur les violences sexuelles et la spécificité de l'accueil à Viol-Secours.

Perspectives 2014

Position critique de Viol-Secours sur le Protocole « Personnes sans statut légal victimes de violences domestiques ou de violences sexuelles »

Nous sommes très souvent confrontées aux récits de femmes sans statut légal ayant été violentées qui souhaitent dénoncer leur agresseur à la Justice, mais qui ne le font pas à cause du signalement de leurs coordonnées à l'Office cantonal de la population (OCP). Cette double violence dont les femmes agressées et sans statut légal sont victimes nous révolte et nous comptons non seulement réitérer nos critiques envers le Protocole mis en place par le Canton de Genève, mais également mener une réflexion sur ce qu'il est possible de faire à l'intérieur du système, afin qu'un accès plus équitable à la Justice leur soit assuré.

Intervention à la Faculté de droit de l'Université de Genève sur « les droits des femmes sans statut légal »

Nous avons été contactées par la Faculté de droit afin d'intervenir, conjointement avec le Centre LAVI, dans le cadre d'un séminaire sur la thématique spécifique des violences subies par les femmes sans statut légal. L'objectif de cet enseignement est de mettre les étudiant-e-s en contact avec les acteurs et actrices du terrain, dans le but de leur transmettre une culture juridique pratique. Nous nous réjouissons de cet échange et espérons qu'il aura des répercussions concrètes.

Membres-Comité-Equipe

En 2013, nous vous annonçons que nous souhaitons mener une réflexion sur l'investissement et le renforcement du Comité, ainsi que sur une participation plus active des membres dans la vie de l'association. L'année 2013 a permis un début de réflexion qu'il est nécessaire de continuer afin que la notion de collectif soit de plus en plus présente au sein de l'association.

Projet TABOU au Cycle d'orientation de Drize

Après un temps de latence, l'association était désireuse de monter à nouveau une intervention autour du spectacle TABOU sur le thème des rapports filles-garçons et de la prévention des violences sexuelles chez les jeunes. Cette intention coïncide avec la proposition de notre fidèle partenaire, en la personne de la doyenne du Cycle d'orientation de Drize, de réitérer l'intervention TABOU pour une 6ème édition, vu la récurrence de la thématique des violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes.

En 2014, nous allons donc à nouveau mettre sur pied « TABOU » pour toucher plus de 230 élèves de 11^{ème}, le triple par rapport aux interventions précédentes. Concrètement, ceci veut dire 2 représentations du spectacle suivies de 14 ateliers non mixtes avec une équipe de 6 intervenantes et 6 intervenants. Cette nouvelle occasion de prévention des violences sexuelles est rendue possible grâce au soutien financier du Département de l'Instruction Publique, à travers son fonds Vivre Ensemble, que nous tenons à remercier chaleureusement.

Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement les institutions, les entreprises et les organismes publics et privés pour leurs dons et leurs subventions régulières et ponctuelles qui permettent à l'équipe professionnelle d'assurer la mise en œuvre des buts de Viol-Secours.

Subventions publiques

L'Etat de Genève (Département de la Solidarité et de l'Emploi).

Dons des communes genevoises

Bardonnex, Carouge, Cartigny, Chancy Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Confignon, Grand-Saconnex, Laconnex, Lancy, Meinier, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Soral, Thônex, Troinex, Vernier, Veyrier.

Dons des communes vaudoises

Arzier et Trelex.

Dons de personnes privées et d'entreprises

Church of Scotland, la Banque Cantonale de Genève, la Fondation de Bienfaisance Pictet et Cie, la Fondation Ernst Göhner, Hotela, la Loterie Romande, le Fond Mécénat des Services Industriels de Genève, Sanitas et deux généreux et généreuse donateur-trice privé-e-s qui soutiennent le travail de l'association.

Cotisations et dons des membres

Nous remercions chaleureusement toutes et tous les membres qui témoignent leur intérêt pour les activités de l'association. Les cotisations, les dons et les encouragements sont toujours un soutien important. Cette année nous remercions particulièrement les membres qui ont contribué à renflouer le fond de soutien permettant d'apporter une aide financière ponctuelle aux femmes accompagnées par Viol-Secours qui ne bénéficient pas des aides étatiques.

Comptes

Pour la première fois depuis des années, nous clôturons l'exercice avec un déficit. Nous avons eu des dépenses imprévues et exceptionnelles : la participation à l'assainissement de la caisse de pension CIA avant la fusion avec la CEH s'est monté à CHF 2114.- ; Notre photocopieuse est tombée en panne et sa réparation a coûté CHF 475.- et un nettoyage professionnel du parquet CHF 250.-. A cela s'ajoutent des contributions 2013 de généreux donateurs privés et publics arrivées, malheureusement, trop tard pour être comptabilisées en 2013. L'impact de la Loi sur les indemnités et aides financières (LIAF) se fait sentir puisqu'il n'est plus possible d'économiser à l'avance sur des futurs frais informatiques, d'entretien de matériel ou autres, ce qui précarise fortement les associations. Néanmoins, avec le contrat de prestations, nous avons 3 ans pour équilibrer nos finances et ne pas devoir puiser dans nos fonds propres extrêmement restreints. Cela montre à quel point l'équilibre financier de l'association est fragile et nous remercions encore une fois toutes les personnes qui soutiennent l'action de Viol-Secours.

Bilan

	<u>Au 31.12.2013</u>	<u>Au 31.12.2012</u>
<u>Actifs</u>		
<u>Actifs circulants</u>		
Liquidités	69'489.73	67'616.73
Débiteurs	--	230.00
Impôts anticipés	406.80	319.50
Charges payées d'avance	14'050.40	14'014.50
Produits à recevoir	546.50	1'477.20
Total actifs circulants	84'493.43	83'657.93
<u>Actifs immobilisés</u>		
Garantie loyer	4'024.15	4'021.80
Immobilisations corporelles	1.00	1.00
Total actifs immobilisés	4'025.15	4'022.80
Total des actifs	88'518.58	87'680.73
<u>Passifs</u>		
<u>Fonds étrangers à court terme</u>		
Dettes envers les fournisseurs	1'636.11	1'318.51
Charges à payer	7'977.45	10'199.50
Produits reçus d'avance	4'010.00	5'240.00
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	--	--
Total fonds étrangers à court terme	13'623.56	16'758.01
<u>Fonds affectés par donateurs ou recettes propres aux fonds</u>		
Stages Fem Do Chi	30'133.87	25'778.72
Projets ponctuels	6'217.30	7'906.20
Loterie Romande psychomotricité	6'667.00	--
Total fonds affectés	43'018.17	33'684.92
<u>Fonds propres</u>		
Fonds de soutien	2'540.46	3'279.05
Résultats reportés	33'958.75	34'308.13
Réserve "Part de subvention non dépensée"	-4'622.36	-349.38
Total fonds propres	31'876.85	37'237.80
Total des passifs	88'518.58	87'680.73

Comptes de résultat

	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>	<u>Comptes 2012</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>			
<u>Produits d'exploitation</u>			
Subventions Etat de Genève	295'001.00	286'881.00	295'000.00
Subventions Communes	26'600.00	30'000.00	30'200.00
Dons privés	42'115.00	44'400.00	14'000.00
Cotisations de membres	4'520.00	5'200.00	4'150.00
Animations	1'423.00	7'000.00	1'430.00
Produits activité Fem Do chi	28'290.00	28'000.00	27'520.00
Produit d'intérêts	270.65	700.00	506.25
Autres produits	589.80	–	1'361.20
Total produits d'exploitation	398'809.45	402'181.00	374'167.45
<u>Charges d'exploitation</u>			
<u>Personnel</u>			
Salaires	-255'913.25	-256'800.00	-236'259.30
Charges sociales	-60'432.40	-59'000.00	-63'244.40
Formations et supervisions	-1'549.25	-5'300.00	-1'582.45
Assainissement caisse pension	–	–	-2'114.00
Total charges de personnel	-317'894.90	-321'100.00	-303'200.15
<u>Frais généraux</u>			
Charges de locaux	-20'395.05	-20'900.00	-19'152.85
Frais d'animations	-6'949.70	-11'650.00	-3'417.50
Charges activité Fem Do Chi	-21'434.85	-23'000.00	-28'008.40
Fonds de soutiens, charges effectives	-1'638.59	–	–
Frais administratifs	-26'524.06	-25'500.00	-24'510.06
Total frais administratifs	-76'942.25	-81'050.00	-75'088.81
Total charges d'exploitation	-394'837.15	-402'150.00	-378'288.96
Résultat d'exploitation, net, avant résultat des fonds	3'972.30	31.00	-4'121.51
Attributions aux fonds	-39'190.00		-28'440.95
Utilisation des fonds	30'595.34		28'929.35
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat	-4'622.36	31.00	-3'633.11
Part due à l'Etat	–		-2'462.80
Résultat de l'exercice après traitement du résultat	-4'622.36	31.00	-1'170.31

Les comptes complets peuvent être obtenus auprès de l'association.